



Photo : martine may

(De g. à d.) Claude Witry, Étienne Reuter et Jean-Claude Knebler, lors de la présentation des résultats 2007, hier, à la Chambre de commerce.

# Plus d'un milliard d'euros couverts

L'Office du Ducroire a encaissé en 2007 quelque 6,34 millions d'euros de primes.

**Dans un monde globalisé, les risques politique et commercial de non-paiement ne s'amenuisent pas et pourraient mettre en difficultés une entreprise saine, portée sur l'exportation de ses biens et services.**

## Guichet unique de l'exportateur

L'Office du Ducroire a été créé en 1961. Cet établissement public a pour objet de favoriser

portation et l'assurance-crédit. En tant qu'assureur crédit, l'Office du Ducroire assure les entreprises

res. Selon Étienne Reuter, «l'importance de l'assurance-crédit se confirme». Il estime qu'en 2008 une normalisation des taux de prime est prévisible, après les années 2003 à 2007.

## Quelques accents nouveaux

Le message du président du comité du Ducroire, Étienne Reuter, contient quelques accents nouveaux.

Il indique que «le Ducroire tient compte des mutations de l'économie en privilégiant la notion d'intérêt pour l'économie nationale par rapport au critère de l'origine luxembourgeoise». Dans ce contexte, le Ducroire est amené à couvrir aussi des opérations réalisées par des succursales ou des filiales de sociétés qui ont un ancrage particulier avec le Grand-Duché.

Le président du Ducroire luxembourgeois estime que la croissance de l'économie mondiale serait freinée. Il considère que les fluctuations des cours de l'énergie et des matières premières ne manqueraient pas d'avoir des conséquences sur le risque politique de certains pays. Il craint «des effets directs pour les plus démunis dans les villes dans les pays en voie de développement». Selon lui, les différents acteurs deviendraient à nouveau conscients des risques de crédit.

En 2007, l'Office du Ducroire a mené une campagne de communication. Étienne Reuter et Jean-Claude Knebler ont montré leur satisfaction, hier, que leurs services respectifs, l'Office du Ducroire et son organe, le COPEL, ont gagné de notoriété parmi les entreprises concernées, orientées à l'exportation.

## L'assurance-crédit en 2007

Opérations assurées :  
1 065 510 euros

Étienne Reuter (ministère des Finances) est le président du comité du Ducroire. Il a présenté, hier, les résultats 2007 de l'Office du Ducroire. Les opérations assurées à court terme ont augmenté de 2006 à 2007 de 37,55 %; les primes encaissées correspondantes de 14,15 %. Les opérations assurées à moyen et long terme ont augmenté de 2006 à 2007 de 75,84 %; les primes encaissées correspondantes de 24 %. En ce qui concerne les pers-

pectives 2008, Étienne Reuter estime que la crise subprime aux États-Unis a des répercussions sur la croissance de l'Union européenne et des pays émergents. Il considère que «c'est la fin du financement facile et bon marché». La hausse des prix des matières pre-

mières, en particulier du pétrole, et des produits alimentaires, sont de graves indices. D'autre part, les exigences en matière de fonds propres se sont renforcées et les critères de rentabilité imposés dans le contexte des principes de Bâle II sont devenus plus sévères,

les relations économiques et financières internationales dans l'intérêt du Luxembourg. L'Office recourt à deux instruments : le soutien financier à l'ex-

mières, en particulier du pétrole, et des produits alimentaires, sont de graves indices. D'autre part, les exigences en matière de fonds propres se sont renforcées et les critères de rentabilité imposés dans le contexte des principes de Bâle II sont devenus plus sévères,

## Les risques augmentent

Étienne Reuter constate également que les entreprises font appel de plus en plus au crédit commercial, en raison de la tendance au prolongement des délais de paiement chez les fournisseurs pour financer les fonds propres liés au cycle d'exploitation. Le président du comité du Ducroire en déduit une augmentation du risque de défaut de paiement, dans la mesure où le délai de paiement se rallonge.

1 065 519 140 euros  
Primes encaissées :  
6 345 333 euros  
Engagements réels :  
777 293 389 euros  
Indemnités payées :  
509 345 euros  
Indemnités récupérées :  
328 283 euros

# Une aide qui se fait mieux connaître

## Le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (COPEL) accorde des soutiens financiers à l'exportation.

Le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises a traité en 2007 quelque 194 demandes, dont 160 ont reçu un avis favorable, 10 sont encore en cours de traitement et 10 ont été transférées au ministère de l'Économie.

Le COPEL a été créé en 2002 par une convention de coopération entre l'Office du Ducroire et l'État.

Les soutiens financiers accordés se conformeront à la réglementation européenne relative aux aides publiques en matière d'exportation, notamment au «Règlement de minimis».

Jean-Claude Knebel (ministère de l'Économie) qui préside le COPEL, a énuméré les cas pour lesquels un incitatif financier peut être accordé :

- la conception et la traduction de support promotionnel;
  - la participation aux foires, salons spécialisés à l'étranger, séminaires ou conférences;
  - la formations à l'exportation;
  - les frais de publicité;
  - les services de conseil.
- Les dépenses courantes liées à

l'activité d'exportation telles que les frais de voyage de prospection et de séjour, les frais d'impression de brochures - et généralement les frais internes à l'entreprise ne sont pas pris en compte.

La contribution maximale octroyée ne pourra dépasser 50 % des frais engagés avec un plafond de 200 000 euros sur une période de trois ans.

## Incitatifs financiers : les règles du jeu

La demande est obligatoirement préalable à la mise en œuvre du projet (principe de l'antériorité). Les entreprises qui postulent pour le soutien financier sont orientées à l'exportation. Jean-Claude Knebel a insisté sur leur viabilité et les capitaux propres suffisants. Il exclut ainsi, qu'une entreprise «déjà en difficultés» puisse présenter un dossier éligible à l'aide à l'exportation.

L'exportation doit être constituée de biens ou services d'origine luxembourgeoise.

Le nombre des dossiers acceptés est en constante progression. Alors

qu'en 2003, il s'agissait de 29 dossiers (sur 48 demandes), les années suivantes ont vu une évolution importante : 2004 : 47 dossiers acceptés; 2005 : 69 dossiers acceptés; 2006 : 111 dossiers acceptés et 2007 : 160 dossiers acceptés. Les paiements effectués ont augmenté de 35 618 euros (en 2003) à 497 452 euros (en 2006) et à 746 947 euros (pour l'année 2007). En 2003, 21 entreprises bénéficiaient de l'appui financier, en 2007, il s'agissait de 75 entreprises bénéficiaires.

32,48 % des contributions financières ont été accordées pour la participation aux foires, 12,36 % pour le financement d'études de marché et services de conseil, 10,33 % visent les frais de conception de support promotionnel et 10,18 % des frais de promotion. 33,6 % sont des avances remboursables.

Seulement 1,06 % ont été accordés au titre de formation à l'exportation. Ce soutien financier peut être attribué pour un maximum de 50 % des frais d'inscription aux formations ayant un lien direct et irréfutable avec la promotion du commerce extérieur.

ABC des P&T

6964

## T comme

# Téléphoner de manière illimitée

Vos communications fixes nationales illimitées!

Vous appelez tous les jours vos clients, vos fournisseurs, vos contacts au Luxembourg?

Vous avez un terminal de paiement? Vos clients payent régulièrement par carte? Chaque transaction vous coûte un appel téléphonique?

Profitez alors de notre Forfait National Illimité!

Vous souhaitez réduire le montant de votre facture téléphonique?

La solution: téléphonez sans compter vers les numéros fixes en national grâce au Forfait National Illimité!

Pour 19 € HT/mois:

- Tous vos appels nationaux illimités de Fixe vers Fixe (également pour les transactions des terminaux de paiement)
- Forfait valable 24h24 et 7j/7
- Forfait facturé par ligne

(sont exclus les appels vers Internet, vers mobiles et numéros spéciaux)

Renseignements supplémentaires au 8002 4000.

Entreprise des P&T

www.pt.lu

Partout. Avec vous.

